



Le 4 avril 2014

Assemblée générale mixte du 24 avril 2014
Option pour le paiement du dividende en actions (annule et remplace le communiqué
du 3 avril 2014)

L'assemblée générale de Bouygues se réunira le jeudi 24 avril 2014 à 15h30 à Challenger. Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,60 euro par action.

Le Conseil d'administration réuni le 3 avril 2014 a décidé de proposer à l'assemblée générale mixte d'offrir à chaque actionnaire, pour le paiement de l'intégralité de son dividende, une option entre un paiement en numéraire ou en actions.

L'option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions devra être exercée par l'actionnaire entre le 5 mai 2014 et le 20 mai 2014 inclus. La mise en paiement du dividende en numéraire ou en actions sera réalisée le 4 juin 2014.

Une telle décision représente une réelle opportunité pour les actionnaires, surtout si l'on prend en compte le fait que le prix d'émission des actions attribuées en paiement du dividende sera déterminé avec une **décote de 10 %** par rapport à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, ladite moyenne diminuée du montant du dividende.

Le rapport du conseil d'administration sur les résolutions et le texte de la troisième résolution proposée à l'assemblée générale ont été modifiés en conséquence. Les documents mis en ligne le 3 avril 2014 sur le site internet de la société prennent en compte ces modifications.

Un avis rectificatif sera inséré dans l'avis de convocation publié au BALO du 9 avril 2014.